REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE AD-HOC CHARGE DE LA CONTRACTUALISATION DES PERSONNELS TEMPORAIRES DE CERTAINES ADMINISTRATIONS

SECRETARIAT TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work- Fatherland

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

AD HOC COMMITTEE IN CHARGE OF CONTRACTUALISATION OF TEMPORARY EMPLOYEES OF SOME ADMINISTRATIONS

TECHNICAL SECRETARIAT

Commission and Commission of the Commission of t

DECISION N° _____/MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 5 AVR 2020 PORTANT MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS AU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE, PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ANDEME Christiane Nina	09/01/1989	АКОМ ІІ	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	ANDJEMBE Fils Salomon	05/10/1992	ENONGAL	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	ASSAKO née ENAMA LENTHE Audrey Gérard	27/10/1983	DOUALA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	ATANGANA Jean Paul Delphine	26/02/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5.	BILO'O ESSO Natacha	19/05/1992	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	BOLLO Henri	19/12/1993	GUEFIFUE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	DJAMENGONO NKOUMOU Christianne	19/11/1990	ALOUMA YEKOMBO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	DOBO NANFACK Landry	19/05/1986	NKONGSAMBA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	EBOUAK NDOH Charlotte	20/06/1987	DIMAKO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	EDO MVOA Emmanuel Stéphane	14/09/1989	KRIBI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	EFFA ATANGANA Alexandre	23/05/1993	OSSOESSAM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ELUMPEH ESSOUMAM Josué Landry	18/02/1993	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	ETOUNDI Dominique	22/11/1986	NSENG -NLONG III	EMPLOYE DE BUREAU
14	MAHY Monique Rufine	21/12/1992	POUMA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	MANTOUM MOULIOM Samir Ahmed	11/01/1986	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	MBA EDOU Nathan Steve	18/12/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	MBOUFET NYOBA Helene Guylaine	01/06/1992	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	MPEKE MPOUADINA Sylvain Khalil	04/05/1994	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	MVONDO Steve Olivier Raphael	23/08/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	NGA ETENDE BALLA Valérie	29/08/1989	MENDONG I -MFOU	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	NGOLE Michelle Francine	21/06/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

22	NGWANG Theodora MANFOR	20/12/1988	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
- 23	NYANGONO Prudence Aline Georgia	10/05/1983	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
24	NYANO Alexandre Maria ASSOMPTA	22/08/1990	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
25	OBE NDONG Michelle	14/01/1982	EVOLE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
26	ONDO Brice Giovani	20/05/1991	NGONEBOK - EBOLOWA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
27	SAMIRA SAIBOU	25/09/1987	GOULFEI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
28	TEUDJIO FEUKENG Sorelle Perpétue	05/06/1994	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
29	TSALA NGONO Roland	13/05/1981	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
30	ZO'OVOTE Andrée Sévérine Larissa	30/05/1991	DJOUM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

<u>Article 2</u>: (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

<u>Article 3</u>: Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

<u>Article 4</u>: Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS:

-SG/PM

- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE

